



COMITE SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 22 JANVIER 2016

Ordre du jour

- 1- Point d'avancement
- 2- Choix du mode de gestion de la future délégation de service public du RIP 76
- 3- Conventions :
 - Mise à disposition d'infrastructures numériques par le Syndicat Mixte : convention type
 - Autorisation de signature de conventions cadres pour le raccordement d'immeubles en fibre optique avec des bailleurs
- 4- Marchés publics :
 - Liste des marchés passés en 2015 (article 133 du Code des Marchés Publics)
 - Autorisation de signature et lancement d'un marché de travaux FTTH sur le territoire de Caux Vallée de Seine
- 5- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : constitution
- 6- Autorisation d'engager et liquider des dépenses d'investissement au budget annexe par anticipation au vote du budget 2016
- 7- Délégation de signature à Madame la Présidente pour les conventions avec incidence financière



Le Comité syndical s'est réuni le vendredi 22 janvier 2016 à 10 heures 00, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée

Secrétaire de séance : Madame Annic DESSAUX, Déléguée Communautaire de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, membre titulaire



Madame la Présidente constate le respect du quorum, à l'issue de l'appel nominal des membres délégués et déclare la présente séance ouverte.



Madame la Présidente introduit la séance et remercie les membres du SMN de leur présence.

Point d'avancement

Monsieur HOGUET rappelle que cinq nouveaux membres ont rejoint le syndicat en 2015, qui compte désormais la Métropole Rouen Normandie, 3 Communautés d'Agglomération et 21 Communautés de Communes.

Des négociations sont encore en cours avec 7 territoires, l'adhésion de certains étant imminente. Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) va impacter le périmètre du syndicat : des échanges sont en cours à ce sujet avec les services de l'État. Seine-Maritime Numérique tiendra ses membres informés des avancées.

Un nouveau cahier des charges de la Mission Très Haut Débit a nécessité la refonte du schéma d'ingénierie afin de pouvoir bénéficier pleinement du Fonds National pour la Société Numérique (FSN). Le réseau de collecte passe donc de 800 kms à 190 kms, car l'État impose d'utiliser les infrastructures existantes.

12 kms de réseau ont déjà été réalisés entre le réseau structurant de la métropole et les réseaux existants et des conventions ont été passées avec les concessionnaires autoroutiers et les opérateurs tels que la SAPN, la SANEF et ORANGE. Ainsi, un tronçon de 140 kms a été loué entre Le Havre et Aumale ce qui offre un socle de collecte.

Des négociations sont en cours avec ALBEA pour l'utilisation des infrastructures de l'A150.

Des conventions ont également été passées pour l'utilisation des infrastructures aériennes d'ERDF.

Monsieur HOGUET rappelle que 10 marchés ont été passés en 2015, principalement des marchés d'études.

6 marchés sont en cours d'écriture pour le premier semestre 2016, dont celui concernant les premiers travaux de construction du réseau sur le territoire de Caux Vallée de Seine et, les marchés de maîtrise d'œuvre sur les autres plaques, faisant l'objet du programme de travaux 2015-2019.

Les premières prises seront livrées début 2017 selon l'avancement prévu des marchés publics, et suivront les autres plaques engagées dans le programme de fibre optique.

Dans le projet global, le réseau de collecte revêt une importance toute particulière. Pour aller chercher des sites prioritaires, il faut disposer d'un réseau de collecte structurant, avant même d'envisager le développement d'un réseau de fibres optiques.

Une concertation est engagée à ce sujet, et ces éléments impactent les participations financières de chacun, dont celle du Département, qui sera validée le 2 février prochain.

D'autres territoires ont choisi une technologie de transition de montée en débit radio. Cela concerne 5 territoires, 32 armoires, avec un budget de 85 000 € pour chacune.

Tous ces engagements seront formalisés par le Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) qui sera validé par le Conseil Départemental prochainement et également par le prochain Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique.

En ce qui concerne le développement du programme FTTH, la participation de 212 € par prise est fixée de manière équitable pour l'ensemble des membres du syndicat.

Avec l'appui de notre Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO), le plan de financement est en cours de finalisation sur la base d'une enveloppe globale de 118 M€ sur la phase 2015 à 2019.

Sont attendues des subventions de l'État (FSN) à hauteur de 30 M€ et de la Région à hauteur de 19M€.

Madame LUCOT-AVRIL souligne que l'élargissement du périmètre du syndicat est fondamental pour la réussite du réseau de collecte, qui passe par l'ensemble des territoires ; d'où l'importance de remettre tout en phase, alors que sur 2015 nous étions dans l'obligation de construire 800 kms de réseau. Les normes de France Très Haut Débit et les directives européennes évoluent régulièrement et nous imposent de nouvelles contraintes qu'il faut prendre en compte dans le schéma d'ingénierie afin de percevoir les subventions. Des études complémentaires ont donc été lancées pour adapter le réseau de collecte.

Le premier phasage de 2015 à 2019 permet de couvrir 70 000 prises FTTH selon les critères de la Mission Très Haut Débit. L'augmentation de ce périmètre doit être négociée et n'appelle pas de subventionnement. Chaque territoire doit donc regarder le développement des services attendus, sachant que le coût des services aux professionnels n'est pas du tout le même que celui des particuliers, le service lui-même n'étant pas identique.

La Présidente ajoute que la notion de sites prioritaires, territoire par territoire, nécessite que le réseau de collecte soit dessiné partout puisqu'il n'y a pas de distribution possible pour les sites prioritaires si la collecte ne passe pas. De plus, il importe de distinguer les conditions de raccordement et de commercialisation proposés pour un site prioritaire qui sont totalement différentes de celle proposées pour un site non prioritaire.

Par ailleurs, toujours concernant la montée en débit, elle est étudiée territoire par territoire. Dès signature des conventions votées le 2 février par le Conseil Départemental, chaque EPCI aura un document contractuel propre à sa situation, actant les engagements financiers et l'identification des sites prioritaires, dans le cadre budgétaire voté par le syndicat.

Madame LUCOT-AVRIL indique que lors de la réunion du Bureau du 26 novembre 2015, les sites prioritaires ont été identifiés pour ceux qui pourraient entrer dans les contraintes budgétaires du syndicat. Cependant, différents phasages sont à identifier et les études sont à mener territoire par territoire. C'est pour cette raison qu'un Schéma Local d'Aménagement Numérique sera adressé à chacun des membres avec un entretien privilégié territoire par territoire.

En l'absence de remarques, le Comité Syndical prend acte du point d'avancement à l'unanimité.

Choix du mode de gestion de la future délégation de service public du RIP 76

Une réunion d'information avait évoqué les propositions en juin 2014 et ce point a été abordé en Bureau le 26 novembre dernier.

L'analyse des risques détermine les orientations proposées. Deux modèles ressortent de cette dernière : l'affermage et la concession.

La concession permet de disposer d'un guichet unique mais laisse la maîtrise du projet au concessionnaire. L'investissement de début est moindre, mais la durée d'engagement est plus longue et la sortie du contrat très coûteuse et complexe.

L'affermage permet un pilotage plus étroit, car le syndicat reste maître des travaux et de la coordination, fondamentale, avec le fermier. La durée d'engagement moyenne de 15 ans permet une sortie plus simple et les infrastructures deviennent la propriété du syndicat.

La consultation des opérateurs montre une appétence pour les modèles de concession et d'affermage.

Le mode de gestion le plus sécurisant est l'affermage car il allie une durée d'engagement intéressante, la maîtrise des travaux et permet également de tenir le calendrier proposé, alors qu'une concession impliquerait de reporter la livraison des premières prises à 2018.

Il est aussi proposé une partie concession qui consisterait à laisser les raccordements finals à la charge du futur délégataire.

La Présidente rappelle que chaque opérateur a été rencontré. Elle constate une absence d'homogénéité des appétences de chacun et indique que notre AMO a fait un bilan comparatif des choix d'autres territoires.

Elle rappelle qu'il faut privilégier avant tout la volonté du syndicat par rapport à celui des opérateurs, qui ont plutôt intérêt à un développement lent des Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

Elle conclut que la proposition du Bureau et celle présentée ce jour devant le Comité Syndical, en affermage, permet cet équilibre.

Monsieur FAUVEL s'interroge sur le fait de savoir si cette initiative peut retarder le développement et également le manque de concurrence sur le réseau cuivre.

Monsieur HOGUET décorelle les opérations de montée en débit du choix du mode de gestion, donc le choix du délégataire n'impacte pas l'avancée du programme.

Monsieur FAUVEL s'interroge aussi sur la maintenance des installations.

Monsieur HOGUET rappelle que le syndicat prendra en charge la maintenance avant de la confier au futur délégataire.

La construction du réseau de collecte est aussi le socle du réseau de montée en débit, elle sera suivie de l'installation des armoires, puis de leur commercialisation. La réception technique des armoires prend environ 12 mois, et c'est ensuite ORANGE qui prend le relais, avec l'idée toutefois qu'il doit proposer ses services à l'ensemble des autres opérateurs qui souhaiteraient s'installer dans les armoires, pour éviter toute distorsion de concurrence.

Madame. LUCOT-AVRIL rappelle donc que ces contraintes réglementaires, induisent un début de livraison des prises optimum, début 2017.

En l'absence de remarques, le Comité Syndical valide à l'unanimité le choix d'un mode de construction du réseau en maîtrise d'ouvrage publique et d'un affermage pour la gestion du futur RIP de Seine-Maritime. Le volet « raccordement final des utilisateurs au réseau » sera pris en charge par le délégataire.

Mise à disposition d'infrastructures numériques par le Syndicat Mixte : Convention type

Monsieur HOGUET présente la convention intermédiaire qui permettra d'anticiper la désignation du délégataire et de faire les premières livraisons d'entreprises en fibre optique, sur les sites prioritaires préalablement identifiés, dès cette année. Monsieur HOGUET rappelle que pour cela il est nécessaire que le réseau de collecte soit installé sur ces zones. Cette convention anticipe la future Délégation de Service Public et est ouverte à tous les opérateurs. Elle a vocation à être intégrée ensuite à la délégation et reprise par le délégataire. Monsieur HOGUET indique que les modalités de cette convention ont été définies en concertation avec l'AMO.

La Présidente rappelle que cette convention permet donc de débloquer certaines situations, au cas par cas, dans l'attente de la désignation du délégataire.

En l'absence de remarques et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la convention type et les tarifs présentés et autorise Madame la Présidente à signer les conventions à venir avec les opérateurs.

Autorisation de signature de conventions cadres pour le raccordement d'immeubles en fibre optique avec des bailleurs

Monsieur HOGUET présente la convention type qui permettra de raccorder les immeubles, avec l'accord des bailleurs sociaux ou syndics de copropriété.

Madame LUCOT-AVRIL précise que le but est d'avancer le plus rapidement possible, afin que tout soit prêt lors de la mise en place de la délégation, l'optique de tous ces conventionnements étant le fibrage de tout le territoire.

Monsieur LUCAS rappelle qu'ORANGE rencontre des difficultés pour pénétrer dans les collectifs, ce qui peut paraître paradoxal.

En l'absence de remarques et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente à signer la convention cadre relative au fibrage de l'habitat collectif avec les offices d'HLM privés et publics, les propriétaires et exploitants d'immeubles collectifs, les syndics de copropriété ainsi que les conventions particulières et tous les actes administratifs y afférents.

Liste des Marchés Publics 2015

Monsieur HOGUET présente la liste des marchés passés en 2015, obligation réglementaire que doit respecter Seine-Maritime Numérique.

Madame. LUCOT-AVRIL explique que ce point rappelle les projets réalisés par le syndicat en 2015, l'ensemble des études menées, leurs montants et la durée des consultations publiques.

En l'absence de remarques et à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte et autorise Madame la Présidente à procéder à la publication de la liste des marchés supérieurs à 20 000€ HT passés en 2015, par voie d'affichage au siège du syndicat.

Autorisation de signature et lancement d'un marché de travaux FTTH sur le territoire de Caux Vallée

Monsieur HOGUET présente les caractéristiques du marché qu'il est proposé de lancer. Il s'agit de réaliser les travaux sur la première plaque fibre optique à savoir la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine. L'enveloppe globale de ce marché s'élève à 31 M€. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an, découpé en deux lots, avec des critères de choix des candidats basés principalement sur la valeur technique, puis le prix et également les délais de réalisation.

Madame LUCOT-AVRIL précise les raisons d'un démarrage par la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine qui, elle le rappelle, découle du phasage programmé avec les premiers EPCI à avoir adhéré et souligne que le fibrage de tous les EPCI ne peut être réalisé simultanément.

Monsieur HOGUET indique que cette plaque représente 30 000 prises, ayant vocation à être commercialisées et susceptibles d'attirer les grands opérateurs pour qu'ils proposent leurs offres.

Monsieur LUCAS fait le parallèle entre le montant des travaux et le montant de participation pour la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et pour le Département en ce qui concerne le déploiement du réseau de desserte. Il explique que les 30 000 prises représentent 6,5 M€ de participation pour la Communauté d'Agglomération et autant pour le Département, pour un montant total de travaux de 31 M€. Cela s'explique par la péréquation et l'échelle départementale du projet qui permet de bénéficier des financements nationaux et régionaux.

En l'absence de remarques et à l'unanimité, le Comité Syndical décide du lancement de la consultation et autorise Madame la Présidente à signer le marché à intervenir et tout acte administratif y afférent.

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : constitution

Monsieur HOGUET présente l'obligation réglementaire qui incombe au syndicat de constituer une CCSPL qui statuera préalablement au lancement de la future délégation de service public. Cette commission se compose de la Présidente, de deux membres de Seine-Maritime Numérique et de représentants d'associations locales. À ce sujet, il est proposé de solliciter la participation d'UFC Que choisir.

Madame LUCOT-AVRIL propose une représentation des Communautés de Communes et propose que Monsieur DELNOTT et Madame DESSAUX participent à cette Commission Consultative.

Madame DE CINTRE souhaiterait faire partie de la CCSPL, puisque sa constitution s'appuie sur le principe de représentation proportionnelle.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que seulement deux membres du Comité Syndical sont désignés, dans un souci d'équité, elle a souhaité que les membres qui participeraient à cette CCSPL représentent les Communautés de Communes.

En l'absence de remarques et à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'élire Madame DESSAUX et Monsieur DELNOTT comme membres de la CCSPL, de solliciter l'association locale Union Fédérale des Consommateurs – Que choisir, de déléguer à Madame la Présidente la saisine pour avis de la CCSPL ainsi constituée.

Autorisation d'engager et liquider des dépenses d'investissement au budget annexe par anticipation du vote du budget 2016

Monsieur HOGUET présente l'autorisation sollicitée d'engager, de mandater, et de liquider les dépenses d'investissement du budget annexe, par anticipation du vote du budget 2016. Cette autorisation permet au syndicat de continuer à fonctionner jusqu'à l'adoption prochaine du budget 2016.

En l'absence de remarques et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget annexe de l'exercice 2015 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2016.

Délégation de signature à Madame la Présidente pour les conventions avec incidence financière

Monsieur HOGUET présente l'autorisation sollicitée de donner délégation à Madame la Présidente pour signer les conventions à hauteur de 200 000 € HT. Le conventionnement pour l'utilisation d'infrastructures existantes représente une part importante des activités et projets de Seine-Maritime Numérique.

En l'absence de remarques et à l'unanimité, le Comité Syndical délègue à Madame la Présidente les attributions énoncées dans la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame LUCOT-AVRIL souhaite souligner la complexité de ce dossier numérique, qui engendre beaucoup de termes techniques. Elle invite les membres à revoir l'ensemble des documents déjà présentés et ne pas hésiter à poser des questions en cas d'incompréhension. Elle rappelle que la mise en œuvre est complexe et longue. Elle souhaite que chacun des délégués et Présidents de Communautés de Communes soit préparé au fait que les SLAN doivent être signés EPCI par EPCI.

La création de Seine-Maritime Numérique vise les usagers et le développement numérique du territoire via le réseau de collecte. Madame LUCOT-AVRIL précise une nouvelle fois que c'est sur la base du réseau de collecte que les sites prioritaires peuvent être définis. Il importe que l'ensemble du syndicat soit d'accord sur cette notion et sur la liste arrêtée.

Dans ce cadre, les SLAN viendront définir les priorités, territoire par territoire.

Elle reconnaît que des interrogations sont posées sur les impacts budgétaires et les nouvelles normes engendrées par le nouveau plan de France Très Haut Débit.

Monsieur HOGUET ajoute que l'incertitude sur la récupération de la TVA a contraint Seine-Maritime Numérique à retarder quelques commandes afin d'être sûr de ne pas avoir 20% à rajouter aux coûts prévisionnels mais que cette incertitude a depuis été levée par la loi de finances pour 2016. De nouvelles opportunités sont offertes notamment en ce qui concerne l'utilisation des fonds de concours. Il indique que ces éléments seront d'ailleurs partagés dans les SLAN qui détailleront les modalités de participation de chacun.

Monsieur HOGUET annonce que le syndicat devra solliciter des prêts, via la CDC à hauteur de 50% mais aussi d'autres banques pour les 50% restant. Ces banques se révèlent très intéressées pour le financement de ce type de projet.

Il est envisagé que le SMN puisse faire un emprunt pour l'ensemble de ces membres, sauf si les territoires souhaitent financer eux-mêmes.

Le vote du projet à l'échelle départementale le 2 février prochain, validant les schémas locaux, permettra de finaliser chaque SLAN.

Monsieur LUCAS revient sur une évolution majeure déjà rappelée précédemment mais qui a une incidence sur les équilibres financiers du syndicat et du futur opérateur : il s'agit de l'obligation d'utiliser et de louer les réseaux existants. La location longue durée, encadrée par la convention avec la SANEF, impacte la section d'investissement du budget annexe du syndicat. Par ailleurs, le réseau de collecte est fortement dépendant des infrastructures utilisables, notamment celles d'ORANGE, via une location mensuelle. Or les conditions commerciales de cette dernière location ne sont pas connues. Cela entraînera des charges de fonctionnement qui se rajouteront à la redevance qu'il reversera au syndicat pour l'utilisation de son réseau.

L'équilibre du budget du syndicat, entre le fonctionnement et l'investissement est donc fortement impacté par ces éléments, et dans cette attente, il est très difficile de figer le plan de financement.

Cette offre commerciale fait d'ailleurs l'objet de discussions au niveau européen.

Par ailleurs, le Département a également demandé un exercice particulier afin d'avoir une visibilité sur son engagement financier pluriannuel dans le projet du syndicat. Les EPCI peuvent solliciter l'AMO du syndicat pour une analyse financière de leur propre situation.

Monsieur VASSARD s'interroge sur l'appel de fonds sur le compte du fonctionnement qui, au sens comptable, n'est pas considéré comme une avance pour travaux par le syndicat mais comme une

contribution. Il demande ce qui se passerait si Seine-Maritime Numérique n'allait pas au bout du programme sur son territoire.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que le non-aboutissement du projet concernerait l'ensemble du projet à l'échelle départementale, ce qui n'est pas envisageable. Par ailleurs, elle rappelle que le montage financier va être finalisé au travers des SLAN.

Monsieur HOGUET ajoute que des rattrapages, conformes à ceux déjà demandés aux membres du syndicat, se feront lors de nouvelles adhésions car plus le budget du syndicat sera abondé, moins les emprunts seront importants.

Monsieur HOGUET évoque aussi l'investissement pour l'avenir que ce projet représente.

Madame LUCOT-AVRIL précise que le réseau de collecte est commun à tous puisqu'il passe sur l'ensemble du territoire, mais le financement de la montée en débit suppose un financement propre à chaque territoire via les SLAN.

Monsieur DUBOST s'interroge sur les échanges avec la Préfecture et sur le cas particulier de la Communauté de Communes Plateau Vert.

Madame LUCOT-AVRIL précise qu'elle travaille à suivre la volonté de cet EPCI. Cela dit, des assouplissements de la loi NOTRe sont en cours et permettraient aux communes de rester dans le programme prévu alors que leur nouvel EPCI, issu du nouveau SDCI, n'aurait pas encore intégré Seine-Maritime Numérique. Cela supposerait alors une adaptation des statuts du syndicat.

Monsieur CHAUVET évoque la technologie cuivre et le nécessaire consensus à trouver avec ORANGE pour son développement. Il a le sentiment que le numérique mobile se développe déjà alors que la réflexion tourne actuellement, au sein de Seine-Maritime Numérique, sur la technologie filaire.

Monsieur HOGUET confirme que le cuivre ne disparaîtra pas pour le moment car il est nécessaire aux opérations de montée en débit que l'on estime amortir rapidement. Cependant, à un moment donné, il y aura effectivement une rupture et c'est dans ce cadre que le rapport Champsaur sur la transition vers les réseaux à très haut débit prévoit l'extinction du réseau cuivre afin d'accélérer le développement de la fibre dans des zones bien ciblées.

La fibre optique répondra aussi à certains usages à domicile.

Monsieur CHAUVET indique qu'aujourd'hui on attend de l'usage du numérique mobile les mêmes performances que le filaire, alors que le niveau d'exigence évolue sans cesse. Il pense que cette attente va prochainement concerner le syndicat pour répondre aux besoins des usagers.

Monsieur DELNOTT évoque la commission réseau organisée en novembre, qu'il qualifie de très intéressante. Il souhaite qu'elle soit maintenue car elle répond à beaucoup d'interrogations et permet de suivre l'évolution des technologies, des enjeux.

Monsieur GAYANT complète les propos de Monsieur CHAUVET en rappelant le problème de la disponibilité de fréquence pour ces usages. Le spectre radio est très saturé par d'autres usages, maritimes, militaires... et il s'avère donc difficile de trouver des fréquences libres. Début mars, la TNT bascule sur une nouvelle norme et libère des fréquences qui ont déjà été attribuées aux opérateurs par l'État.

Monsieur PAIN rappelle qu'il ne s'agit pas d'un service public, la norme concerne le centre du village uniquement et non le raccordement de tous les usagers.

Monsieur HOGUET évoque la technologie femtocell qui permet de fonctionner en zone blanche via son opérateur, avec un boîtier spécifique.

Monsieur PAIN s'interroge sur l'adoption des SLAN.

Madame LUCOT-AVRIL précise que chaque SLAN doit faire l'objet d'une autorisation de signature. Ces documents indiqueront les montants, phase par phase, et les sites prioritaires de chaque territoire, informations qui ne pouvaient être généralisées dans des délibérations préalables. Il convient donc que chaque membre délibère pour autoriser leur signature, le plus rapidement possible.

Madame LUCOT-AVRIL invite les membres du Comité Syndical à solliciter l'équipe de Seine-Maritime Numérique pour toute interrogation sur un point précis. Elle rappelle aussi que les fonds du syndicat sont impactés par tout choix et demande de sites prioritaires. Elle encourage enfin à la signature des SLAN le plus rapidement possible afin de respecter le calendrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h38.



La secrétaire de séance,

Annic DESSAUX

La Présidente de
Seine-Maritime Numérique,

Virginie LUCOT-AVRIL